



LA FCCQ PARTAGE LES ORIENTATIONS DU PLAN D'ACTION DU GOUVERNEMENT SUR L'AVENIR DES RÉGIMES DE RETRAITE QUÉBÉCOIS

Montréal, le 12 décembre 2013 - La Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) partage les orientations du plan d'action sur l'avenir des régimes de retraite québécois, dévoilé aujourd'hui par la ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la Condition féminine, Mme Agnès Maltais. Elle assure le gouvernement de sa pleine participation et collaboration au processus de consultation. Elle appuie notamment l'objectif du gouvernement de rendre obligatoire, pour les régimes du secteur public, dans le futur, le partage des coûts à 50-50 entre les employeurs et les travailleurs.

La FCCQ considère que ce plan d'action repose en bonne partie sur un long processus de négociations. « Certes, la période de deux ans prévue par le gouvernement pour y parvenir est plus courte que celle proposée dans le Rapport d'Amours. Toutefois, il va sans dire que nous aurions souhaité un dénouement plus rapide en ce qui concerne plusieurs des évidences mises de l'avant par les travaux menés par le comité D'Amours. Les entreprises, les institutions publiques et les citoyens ont besoin de connaître le plus rapidement possible, au-delà des orientations, les décisions que prendra le gouvernement », de déclarer Françoise Bertrand, présidente-directrice générale de la FCCQ.

Un certain consensus avait émergé pendant les travaux de la Commission parlementaire sur le rapport D'Amours et la Fédération invite le gouvernement à agir promptement compte tenu que la mise en œuvre des recommandations qui émergeaient de ce consensus ne réclame pas d'actions législatives pour la plupart d'entre elles. Par exemple, nous invitons le gouvernement à traiter la question de la viabilité financière des régimes interentreprises très rapidement en 2014.

Bien qu'elle ne fasse pas partie des deux forums qui regrouperont les universités et les municipalités, et qui se pencheront sur les régimes publics, la FCCQ entend suivre de près leurs travaux puisque l'impact du financement et de la viabilité des régimes publics est significatif sur les finances publiques du Québec.

En terminant, la FCCQ se fera de nouveau porteuse en cour de processus d'une mesure simple dans son application, bien que délicate dans son application, qui réglerait une partie des problèmes des organismes publics. En effet, elle rappelle au gouvernement l'importance de repousser graduellement l'âge minimal d'accès à la rente de la Régie des rentes du Québec de 60 à 62 ans. « Il n'existe pas de solutions magiques dans ce dossier, mais appliquer

progressivement une telle mesure aurait un impact positif sur la situation des régimes de retraite » de conclure Mme Bertrand.

À propos de la FCCQ

Grâce à son vaste réseau de près de 150 chambres de commerce et 1200 entreprises du Québec, la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ) représente plus de 60 000 entreprises et 150 000 gens d'affaires exerçant leurs activités dans tous les secteurs de l'économie et sur l'ensemble du territoire québécois.

Plus important réseau de gens d'affaires et d'entreprises au Québec, la FCCQ est l'ardent défenseur des intérêts de ses membres au chapitre des politiques publiques, favorisant ainsi un environnement d'affaires innovant et concurrentiel.

-30-

Renseignements :

Camilla Sironi

Conseillère aux communications

Fédération des chambres de commerce du Québec

Tél. : 514 844-9571 p. 3227

Cell : 514 647-4745

camilla.sironi@fccq.ca